

4841, avenue Palm Montréal (Québec) H4C 1Y1 Téléphone : (514) 596-5905 Télécopieur : (514) 596-3435

Réunion du Conseil d'établissement

Réunion du Conseil d'établissement

Date: Le mercredi 21 mars 2012

Heure : 18h30 Lieu : Bibliothèque

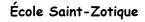
Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- doc.
- 2. Lecture et adoption du procès verbal du 22 février 2012
 - doc.
- 3. Suivi du procès verbal du 22 février 2012
- 4. Suggestion de critères pour une direction
- 5. Mot de la direction
- 6. Budget
- 7. OPP: collecte de fonds
- 8. Activités parascolaires
- 9. Sorties
- 10. Fondation Saint-Zotique
- 11. Service de garde
- 12. La Source
- 13. Varia
- 14. Tennis

François Rauzon

Président





4841, avenue Palm Montréal (Québec) H4C 1Y1 Téléphone : (514) 596-5905 Télécopieur : (514) 596-3435

Conseil d'établissement École Saint-Zotique Procès verbal du mercredi 21 mars 2012

Étaient présents:

Yolande Brunelle Directrice
Isabelle Filion Enseignante
Yves Germain Enseignant
Christiane Isabelle Secrétaire
Johane Lauzon Parent
Damaris Ayong Parent

Julie Mercure Représentante pour La Source

Sylvie Godin Parent

Véronique Landry Psychoéducatrice

Étaient absents:

François Lauzon Président Danik St-Jacques Parent

Francis Collette Technicien/Service de garde



4841, avenue Palm Montréal (Québec) H4C 1Y1 Téléphone : (514) 596-5905

Télécopieur : (514) 596-3435

1. Lecture et adoption de l'Ordre du jour

Madame Damaris Ayong fait lecture de l'ordre du jour.

Il y a eu lecture de l'ordre du jour. Madame Godin propose d'adopter la résolution CÉ-2012-03-21-35 et Madame Lauzon appuie. La résolution CÉ-2012-03-21-35 stipule ce qui suit : « Le conseil d'établissement décide d'adopter l'ordre du jour proposé. »

La résolution CÉ-2012-03-21-35 est adoptée à l'unanimité.

2. Lecture et adoption du procès verbal du 22 février 2011

Madame Lauzon propose d'adopter la résolution **CÉ-2012-03-21-36 et** Madame Godin appuie. La résolution **CÉ-2012-03-21-36** stipule ce qui suit : « Le conseil d'établissement décide d'adopter le procès-verbal proposé. »

La résolution CÉ-2012-03-21-36 est adoptée à l'unanimité.

3. Suivi du procès verbal du 22 février 2012

La comptabilité de la dictée PGL se poursuit.

La chorale va très bien, on peut voir le progrès des élèves. Nous aurons un spectacle.

Budget du commissaire : une lettre a été envoyée.

Pour ce qui est de la présence des parents sur la cour de l'école, un message a été écrit dans le calendrier du mois.

Des appels ont aussi été faits à la ville au sujet des clôtures.

Pour ce qui est des copeaux pour remplacer le sable, Monsieur Brochu dit que ce serait un investissement important que la ville n'est pas prête à engager.

Un courriel a été transféré à l'équipe de la ville avec échanges, vérifications et discussions, pour en arriver à dire que le terrain appartient à la CSDM.

Un protocole d'entente existe déjà à ce sujet.



4841, avenue Palm Montréal (Québec) H4C 1Y1 Téléphone : (514) 596-5905 Télécopieur : (514) 596-3435

4. Mot du président

Monsieur François Lauzon est absent.

4. b | Critères de sélection

Madame Brunelle souligne des critères qui ont été retenus au moment de son engagement.

Une expérience variée dont en milieu défavorisé.

La stabilité est importante parce que souvent les petites écoles servent de tremplin.

Une stabilité d'un minimum de trois ans est demandée.

5. Mot de la direction

Monsieur Francis Collette étant absent, il est remplacé par madame Rachel Demers jusqu'au 28 mars 2012.

Madame Nadia Malenfant poursuit son congé. Elle est toujours remplacée par monsieur Celestin Ateba Mbassi.

Programme sur la qualité de l'air : délai de quelques semaines encore pour que les écoles soient visitées.

Il faudrait voir pour les tests de la qualité de l'air où l'école se situe.

Des questions sont émises au sujet de l'amiante qui n'est pas encapsulée dans les locaux du dernier étage, du 1^{er} étage et des nouveaux locaux au rez-de-chaussée.

Le dossier de l'amiante a déjà été suivi de très près par des firmes d'ingénieurs autour de l'année 2000.

Élisabeth ira bientôt en formation et madame Brunelle lui demandera de s'informer à ce sujet.

Quant au dégât d'eau, il serait important de voir où nous en sommes.

La CSDM fait une évaluation en collaboration avec santé publique et d'autres organismes.



4841, avenue Palm Montréal (Québec) H4C 1Y1 Téléphone : (514) 596-5905 Télécopieur : (514) 596-3435

6. Budget

Lettre de la CSDM, il est possible selon eux que nous finissions en équilibre budgétaire.

Certains doutes sont émis à ce sujet.

Il y a quelques enveloppes fermées. Par exemple les ordinateurs.

7. OPP collecte de fonds

Madame Brunelle a rencontré madame Julie Côté de l'OPP.

Le 28 mars il y aura préparation de cocos de Pâques.

Une soirée de formation sur l'intimidation donnée par le CREP est aussi prévue le 9 mai à 18h30.

Madame Landry souligne que dans notre école nous avons un protocole depuis déjà 4 ans et qu'il est important de faire reconnaître les acquis et la réalité dans notre milieu.

Il serait bon de vérifier au préalable de quelle façon le CREP prévoit donner cette formation.

Monsieur Germain suggère que la personne qui donnerait cette formation rencontre des intervenants de l'école pour échanger sur notre réalité, par exemple, la cyber intimidation.

Madame Julie Mercure de La Source dit qu'elle serait intéressée à partager aussi sur cette réalité.

Madame Godin propose d'adopter la résolution CÉ-2012-03-21-37 et madame Lauzon appuie. La résolution CÉ-2012-03-21-37 stipule ce qui suit : « Le conseil d'établissement décide d'entériner la demande de l'OPP pour organiser une formation sur l'intimidation, l'exclusion et le taxage qui sera offerte aux parents le mercredi 9 mai et demande que l'animateur de cette formation rencontre au préalable un membre des services complémentaires de l'école et une personne représentant La Source . »

La résolution CÉ-2012-03-21-37 est adoptée à l'unanimité.



4841, avenue Palm Montréal (Québec) H4C 1Y1 Téléphone : (514) 596-5905 Télécopieur : (514) 596-3435

Madame Landry propose d'adopter la résolution **CÉ-2012-03-21-38 et** Madame Lauzon appuie. La résolution **CÉ-2012-03-21-38** stipule ce qui suit : « Le conseil d'établissement décide d'entériner la demande de l'OPP pour organiser une cueillette de livres usagés du 2 au 25 avril suivi d'une vente le 2 mai après l'école dont les profits serviraient à acheter des surprises pour la fin de l'année. »

La résolution CÉ-2012-03-21-38 est adoptée à l'unanimité.

8. Activités parascolaires

Rien à signaler

9. Sorties

Groupe 51 ira à la Place des arts mardi prochain avec la navette.

Le ski alpin a été défrayé par le fonds 8.

Madame Godin propose d'adopter la résolution **CÉ-2012-03-21-39** et madame Lauzon appuie. La résolution **CÉ-2012-03-21-39** stipule ce qui suit : « Le conseil d'établissement décide d'entériner les sorties proposées. »

La résolution CÉ-2012-03-21-39 est adoptée à l'unanimité.

10. Fondation St-Zotique

Monsieur François Lauzon contactera Madame Émond.

11. Service de garde

Rien à signaler.



4841, avenue Palm Montréal (Québec) H4C 1Y1 Téléphone : (514) 596-5905 Télécopieur : (514) 596-3435

12. La Source

La fréquentation se maintient.

Il y aura un forum organisé par la table de concertation Solidarité St-Henri lundi prochain en avant midi sur la persévérance scolaire.

13. Varia

Un représentant de l'Académie de tennis offre 2 jours de formation à l'occasion de la semaine de l'éducation physique et demande de distribuer son dépliant pour offrir des cours par la suite, sans en faire une condition.

Les aspects éthiques de cette proposition sont discutés, il serait important de savoir s'il s'agit d'un organisme privé ou à but non lucratif.

Madame Brunelle vérifiera quel genre d'organisme est cette académie.

Prochaine réunion le 25 avril à 18 h 30.

La réunion prend fin à 20 h 22.

La directrice, Le président du CÉ,

Yolande Brunelle François Lauzon